

## **GROUPE DE TRAVAIL**

### **ENVIRONNEMENT**

#### **DÉCHETS, RISQUES ET POLLUTIONS**

Vendredi 20 mars 2009

Monsieur SERGENT ouvre la séance et rappelle qu'il s'agit de la dernière réunion du groupe de travail sous cette forme dans cette phase de diagnostic et d'état initial de l'environnement.

Il indique que 4 thèmes sont à l'ordre du jour : les sols et sous-sols, l'air, le bruit, les déchets.

Il passe la parole au Cabinet V2R pour intervenir sur ces différents points.

#### **I – SOLS ET SOUS-SOLS :**

Le Cabinet rappelle que le territoire du Boulonnais forme une demie boutonnière ouverte vers l'Angleterre au bord crayeux surélevé et à l'intérieur argileux et gréseux.

Il est décrit l'érosion des sols qui est plus forte à l'intérieur des terres, le mouvement des sols qui est notamment marqué par le transport du sable dunaire provenant des estuaires de la Canche, la Liane et du Wimereux et qui est plaqué sur la Côte par la dérive littorale.

Le sol est également le lieu d'épandage des boues. Il y a sept stations d'épuration sur le territoire.

En ce qui concerne les boues, il y a trois types de filières, l'épandage agricole, le bi-compostage plus l'épandage agricole et l'incinération.

Presque toutes les communes non urbaines sont concernées par l'épandage des boues de station. Il est à noter que les périmètres d'épandage sortent du territoire.

Il n'y a plus d'exploitation du sous-sol excepté à la cimenterie de Dannes. Sont extraits dans celle-ci 384.000 tonnes de clinkers par an et 385.000 tonnes de liants par an.

Ceci est permis par un gisement de craie particulièrement riche en calcaire. En ce qui concerne la pollution des sols, deux bases de données sont accessibles : Basias et Basol.

On dénombre sur le territoire 8 lieux considérés comme pollués, la Comilog à Boulogne sur mer, EDF/GDF Services à Outreau, Manoir Industries à Outreau, EGEF Sénicourt à Wirwignes, Desvres SA à Desvres, France Déchets Sita à Menneville, l'ancienne usine à gaz de Desvres et le dépôt Coredis à Pernes-les Boulogne.

Après cette présentation, Monsieur SERGENT ouvre le débat, il souligne qu'il y a de la pollution aux métaux lourds dans les sédiments de la Liane.

Il indique qu'il n'a pas été cité les cavités sous terraines. Il ne doit pas y en avoir dans le territoire du SCOT, même s'il y en a sur la Terre des 2 Caps.

Monsieur SERGENT insiste également sur la nécessité de recenser les décharges anciennes. Le Parc a fait un travail en ce sens. Il faut également parler des pollutions dues aux activités agricoles, les phytosanitaires utilisés en très grande quantité il y a un certain temps ont laissé des traces.

Monsieur FERNAGUT souligne qu'il y a eu également une usine à gaz à Wimereux, et il y en a eu également une à Boulogne sur Mer.

Monsieur DELATTRE fait état d'une pollution à Wimille d'un fossé sur 150 mètres de long causé par du stationnement anarchique.

Monsieur GEIB souligne qu'effectivement le Parc a recensé les décharges anciennes et qu'il est entrain d'en réhabiliter certaines. Il demande s'il y a des boues d'épandage qui proviendraient d'autres territoires, cela doit être investigué.

Monsieur CLABAUT en ce sens souligne que les papetiers de l'Aa ont proposé aux agriculteurs du secteur de l'épandage en provenance de cette industrie.

Monsieur SERGENT demande au Cabinet V2R d'approfondir ces points.

## **II – L'AIR :**

Le cycle de l'air est important, il est à même de provoquer des anticyclones, des dépressions, des perturbations et des précipitations. Cela rejoint le rôle de la météorologie, qui a un effet sur la perception des pollutions, le vent ayant tendance à disperser les émissions de pollution, que ce soit les pollutions industrielles, urbaines ou provoquées par les transports.

L'oxyde d'azote est le principal indicateur de la pollution routière. Ces pollutions sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé humaine, chacun des polluants attaquant des organes différents de l'être humain.

Il y a des documents de planification de référence, le Plan régional pour la qualité de l'air, le Plan de protection de l'atmosphère pour les agglomérations de plus de 250.000 habitants et le Plan de Déplacement Urbain pour les agglomérations de plus de 100.000 habitants.

Il y a également des outils techniques, qu'ils soient nationaux ou locaux comme le réseau automatique de surveillance de la qualité de l'air du Boulonnais qui est géré par Opal'Air Flandres Côte d'Opale. Deux capteurs sont installés, l'un à Boulogne sur Mer, l'autre à Outreau.

Dès lors, les conséquences par exemple du centre d'enfouissement de Dannes ne sont pas enregistrées.

Monsieur SERGENT indique qu'il y a moins de sources lourdes de pollution, c'est aujourd'hui plus disséminé. Il y a des pollutions olfactives comme COPALIS même si cela s'est amélioré.

Monsieur GRARE indique que pour avoir des données fiables sur l'air, il faut aller à Béthune.

Monsieur DELBECQ souhaiterait qu'il soit davantage insisté sur le risque de tempête.

### **III – LE BRUIT :**

Le bruit se caractérise par sa hauteur, sa durée, son intensité.

En décibels, il peut aller de 70 décibels dans une salle de classe, à 85 dans un restaurant scolaire ou 105 dans une discothèque.

Les points importants génèrent également du bruit, on pense notamment à l'A16 et à la RN42.

Il y a dans ce domaine également des documents de planification de référence, comme les plans de résorption des nuisances sonores. La carte du bruit, le classement sonore des infrastructures terrestres sur 5 catégories, les périmètres de secteur affectés par du bruit. De nombreux textes existent sur le bruit.

Monsieur DELBECQ précise qu'il y a des servitudes dans les documents d'urbanisme qui induisent des prescriptions de construction, notamment par rapport aux surfaces vitrées.

Monsieur SERGENT convient qu'il y a beaucoup de réglementations en matière du bruit mais que la police du bruit est difficile à faire appliquer.

Monsieur GRARE fait remarquer que en ce qui concerne les échelles de bruit en décibels, il s'agit d'une échelle logarithmique. Il veut mentionner également un bruit qui n'est pas cité, qui est celui des bruits causés par les discothèques et autoradios dans les véhicules.

Il souligne que 30% des jeunes ayant atteint 18 ans ont une surdité irréversible à hauteur de 50%.

Il indique encore que les maires sont très démunis face aux questions de bruit. Dans sa commune à La Capelle, les riverains sont très gênés par le bruit causé par la RN42, d'autant qu'il y a de plus en plus de camions. Il a sollicité de nombreuses administrations sans succès.

Monsieur SERGENT souligne en effet que le doublement de la RN 42 est assez ancien et n'a pas bénéficié des mêmes protections que lors de la réalisation de l'A16.

Monsieur SERGENT note encore qu'il y a eu des progrès, par exemple dans la réalisation des salles des fêtes, il y a aujourd'hui une isolation phonique de bien meilleure qualité.

Monsieur GEIB mentionne également les zones de silence dans les forêts. Par contre, le fait qu'il peut y avoir de temps à autre des motos cross.

#### **IV – LES DECHETS :**

Le SCOT prend en compte les impacts directs mais aussi indirects de la production des déchets, ces derniers étant notamment en terme de transport des déchets ou des paysages pour les projets de déchetterie par exemple.

La collecte et le traitement des déchets constituent une véritable filière économique qui est répartie selon les types de déchets.

Les déchets les plus importants sont de loin ceux de l'agriculture et de la sylviculture ainsi que du BTP.

Pour donner quelques chiffres, ces déchets de l'agriculture représentent 374 millions de tonnes, ceux du BTP 343 millions de tonnes alors que ceux des entreprises en général représentent 90 millions de tonnes, les déchets des ménages, 28 millions de tonnes et les déchets des collectivités 14 millions de tonnes.

Il faut y ajouter les déchets des activités de soins, 0.2 million de tonnes qui sont faibles mais qui demandent des modalités de collecte particulière.

Cependant, ces déchets les plus importants, ceux de l'agriculture et du BTP font l'objet de recyclage ou de valorisation au sein des entités productrices donc retour au sol pour les déchets agricoles et utilisation en remblais pour les déchets du BTP. Ils posent donc infiniment moins de problèmes de collecte et de traitement.

Dés lors, subsistent les déchets ménagers et assimilés, c'est-à-dire ceux qui sont produits par les collectivités ou les entreprises mais qui sont du même type que ceux des ménages, et les déchets non ménagers d'ampleur plus importante.

Il y a tout un dispositif législatif et réglementaire autour des déchets, mais il y a également la préparation de la loi Grenelle 2 qui viendra renforcer les prescriptions en matière de collecte et de traitement de déchets.

Sont à prendre en compte le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Pas de Calais, et le Plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux.

Il est mentionné que la Communauté de communes de Desvres-Samer a comme compétence la collecte et le traitement alors que la CAB a seulement la compétence traitement, chaque commune étant compétente en matière de collecte.

Sur le territoire, il y a des déchetteries, à Saint Léonard, Saint Martin les Boulogne et Desvres. Il y a des centres de tri à Saint Martin les Boulogne et Desvres. Il y a un site de dépôt à Dannes et des sites de transfert à Saint Léonard, Boulogne sur Mer et Desvres.

Ces déchets ménagers ont eu tendance à augmenter fortement entre 1960 et 2004. Depuis peu, la tendance générale de production des déchets ménagers est à la baisse. Le compostage individuel notamment est de nature à diminuer les déchets collectés.

Le Boulonnais est un pôle important de production de déchets non ménagers même si cela reste bien en deçà des secteurs du Dunkerquois et du Valenciennois.

La production régionale des déchets non ménagers est de 438.000 tonnes de déchets dangereux et 1.727.000 tonnes de déchets non dangereux.

Les secteurs fortement producteurs de déchets non ménagers sont l'énergie, l'industrie agroalimentaire et la métallurgie sidérurgie et fonderie.

Il est également mentionné que le Grenelle 2 souhaite instaurer une responsabilité élargie du producteur, la taxe va être accrue et étendue.

Monsieur SERGENT précise néanmoins que ce texte est un projet de loi, il n'est pas encore voté, il subira des amendements des parlementaires.

Il est prévu notamment qu'il faille équilibrer les budgets de collecte et de traitement des ordures ménagères, ce qui devrait se traduire par une forte hausse des taxes d'ordures ménagères, or, on sait qu'il s'agit d'un impôt qui frappe tous les ménages y compris les plus démunis.

Selon Monsieur SERGENT, la fiscalité environnementale va dans le bon sens mais elle ne doit pas imposer trop les ménages les plus modestes. Il souligne qu'il est très bon d'insister sur le tri sélectif, le compostage.

Madame MERLOT estime qu'il est illogique que les ménages paient alors qu'ils se voient imposés par les distributeurs des emballages de plus en plus important.

Monsieur SERGENT cite le progrès qu'a représenté la suppression des sacs plastiques, il mentionne que le nouveau plan départemental d'élimination des déchets ménagers est en cours.

Monsieur DELHAY rappelle que sur le site de Dannes, il devait y avoir une production de biogaz et que celle-ci ne s'est pas réalisée, ce qu'il trouve tout à fait dommage.

Il est également favorable à encourager le compostage individuel.

Il convient également en son sens de séparer le papier des autres déchets recyclables car sinon ces autres déchets souillent le papier et diminuent donc la proportion de produits recyclés.

Madame MERLOT déplore que les poubelles ne soient pas toujours identifiées de la même façon selon le type de déchets à collecter dans les différentes structures gérant la collecte.

Monsieur SERGENT relève que les données sont essentiellement de l'année 2004, ce qui est lointain alors qu'il a bénéficié au Parlement de données beaucoup plus actualisées.

V2R souligne qu'il est difficile dans ce domaine d'obtenir des données infra régionales. Par ailleurs, il semble que ce soit les dernières données disponibles.

En ce qui concerne les déchets industriels, ils sont encore plus difficiles à appréhender de près.

Il est précisé que les déchets industriels banaux ne sont pas suffisamment valorisés. Il y a notamment tout l'enjeu des cartons, bois et papier pour lesquels de gros progrès restent à faire.

Monsieur DELBECQ précise qu'en ce qui concerne les sites de dépôt, il faut regarder les dates d'expiration des autorisations d'exploitation car cela peut avoir des conséquences spatiales, bien évidemment, ces dates peuvent être renouvelées mais si elles ne l'étaient pas, il faudrait trouver d'autres lieux.

Monsieur SERGENT relève toute la difficulté de trouver des implantations pour ce type d'équipement.

A l'issue de ce débat, Monsieur SERGENT se félicite de voir dans l'assistance des personnes qui ont suivi l'intégralité ou la quasi-intégralité des travaux de ce groupe. Il déplore en même temps qu'il n'y ait pas une assistance plus nombreuse et il craint que des élus non présents découvrent que le SCOT a avancé sans eux.

**Etaient présents :**

Monsieur Michel SERGENT	Vice-Président de la Communauté de communes de Desvres-Samer
Monsieur Claude BAILLY	Maire de Samer
Monsieur Philippe CLABAUT	Maire de Selles
Monsieur Bernard GRARE	Maire de La Capelle
Monsieur Joël FERNAGUT	Adjoint au Maire de Wimereux
Monsieur Jacques DELATTRE	Adjoint au Maire de Wimille
Monsieur Hubert FICHEUX	Adjoint au Maire de Saint Léonard
Madame Murielle DELATTRE	Adjointe au Maire de Saint Etienne au Mont
Madame Maryvonne LEDEIN	Conseillère municipale à Boulogne-sur-Mer
Monsieur Jean-Claude DELHAY	Président du Syndicat de l'assainissement de Pont de Briques
Madame Lucette MERLOT	Conseillère Municipale de Neufchâtel-Hardelot
Monsieur Lionel ROUILLE	Communauté de communes de Desvres-Samer
Monsieur Laurent CAUX	Direction Départementale de l'Équipement
Monsieur Olivier DELBECQ	Boulogne Développement Côte d'Opale
Mademoiselle Jeanne KOSTRZ	Boulogne Développement Côte d'Opale
Monsieur Alain DENEUVILLE	Conseil Général du Pas-de-Calais
Monsieur Jean Pierre GEIB	Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
Madame Bénédicte LEFEVRE	ALFA – V2R
Madame Fabienne SYLVAIN	ALFA – V2R
Monsieur Sébastien CHOCHOIS	ALFA – V2R